

“L'égalité, c'est possible”

Plan de prévention et de lutte contre la discrimination ethnico-raciale

dans l'accès à l'emploi et la formation sur le territoire de la rive droite

Vendredi 24 juin 2005

Espace Culturel du Bois Fleuri à Lormont

JOURNEE DE LANCEMENT DU PLAN

Les acteurs politiques du plan

Plan unique Etat / Collectivités Locales



On trouve dans ce dossier

Les origines du plan	p. 1 & 2
Les acteurs du plan	p. 3
Les territoires du plan	p. 4
Les axes du plan	p. 5
L'organisation du plan	p. 6
Protocole d'accord entre l'Etat, les communes et le CNFPT	p. 7
Présentation détaillée des Groupes Techniques par Axe (GTA)	p. 8 à 12
Co-pilotage du plan	p. 13
Les actions déjà en cours	p. 13
Programme du 24 juin	p. 14
Discrimination : ce que dit la loi	p. 15 & 16

Juin 2005

Rédaction : CNFPT - DDTEFP

Conception & Réalisation : GIP du Grand Projet des Villes

Les origines du plan

Sur le territoire de la rive droite, la problématique des discriminations a toujours été une question sensible.

Les phénomènes de discrimination affectent une part importante des populations qui y vivent comme l'attestent tous les indicateurs économiques et sociaux¹. Par conséquent, les services de l'Etat et les collectivités locales ont constamment été attentifs à la mise en œuvre d'actions favorisant la promotion de l'égalité.

- Cette volonté politique s'est traduite par la réalisation simultanée de deux formations-action : l'une, dans le cadre d'une convention DIV-CNPFT, dirigée vers les acteurs territoriaux et non-territoriaux du développement local et l'autre, dans le cadre du programme européen (PIC/EQUAL) Engagement du Service Public de l'Emploi pour la Restauration de l'Egalité (ESPERE), tournée vers les agents du Service Public de l'Emploi.

En 2001, la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) lance un appel à candidature pour un projet de formation-action concernant la lutte contre les discriminations raciales sur le marché du travail. Le Grand Projet des Villes élabore une proposition qui est retenue². Cependant, le projet rencontre des difficultés financières et reste en sommeil. Parallèlement, la DIV et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) sont co-signataires d'une convention qui ouvre la possibilité de répondre aux demandes des collectivités en termes de formation des acteurs de la politique de la ville. Parmi ces demandes, celle d'une formation à la problématique des discriminations raciales est réaffirmée par les élus et les acteurs du Grand Projet des Villes.

Aussi, de novembre 2003 à décembre 2004, sous la coordination du CNFPT, un groupe de professionnels se réunit régulièrement sur le principe de la formation-action. L'animation est assurée par Claude Ferrucci du Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée (CCPAM). La formation-action s'ouvre aux élus et aux clubs d'entreprises pour des apports thématiques spécifiques. Dans un souci de recherche de la plus grande cohérence territoriale, les communes d'Ambarès et Lagrave et de Sainte-Eulalie s'associent au projet. Au vu des résultats, la ville de Bordeaux s'inscrit dans cette démarche partenariale.

En 2003, la Délégation Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Gironde (DDTEFP 33) est retenue comme pilote d'un programme européen (PIC/EQUAL) ayant pour finalité la prévention et la lutte contre les discriminations raciales dans l'accès à l'emploi.

Le projet ESPERE (Engagement du Service Public de l'Emploi pour la Restauration de l'Egalité) débute en mai 2004 et a pour principe la formation-action. Cette formation regroupe les agents du service public de l'emploi local (AFPA - ANPE - ASSEDIC - DDTEFP - Missions locales). Son animation est assurée par Julien Viteau de IRFA Conseil. Cette formation-action a été déclinée plus particulièrement, à titre expérimental, sur le territoire de Bordeaux-rive droite.

Forts d'une plus grande professionnalité, l'ensemble des acteurs définissent des axes d'actions.

Pour les territoriaux, ils sont au nombre de sept parmi lesquels le soutien à la dynamique engagée, le développement des relations entre les entreprises, les collèges, les lycées et les associations, l'orientation et l'accompagnement des témoins et des victimes et des actions de sensibilisation tout public (loi, Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE) et Commissions pour la Promotion de l'Egalité et la Citoyenneté (COPEC)).

ESPERE s'appuie sur cinq grandes orientations : affirmation de la primauté du droit, combiner lutte et prévention, travailler en interinstitutionnalité, privilégier l'innovation à partir des actions de terrain et affirmer la compétence comme source légitime d'accès au travail.

Au fil des mois, des échanges réguliers ont lieu entre les acteurs des deux formations. Le 7 avril 2005, ces contacts convergent vers la réunion des orientations énoncées dans chaque formation, dont le plan unique Etat / Collectivités Locales de prévention et de lutte contre la discrimination ethno-raciale dans l'accès à l'emploi et la formation sur la rive droite est le résultat.

Aujourd'hui, l'Etat et les collectivités locales s'engagent dans une logique de coproduction d'actions favorisant la promotion de l'égalité.

¹ Dubet (F), Lapeyronnie (D), Magiarotta (E), Tison (M), Les populations étrangères sur les Hauts de Garonne : problèmes et propositions, 1997.

Felouzis (G), Liot (F), Perroton (J), Ecole, ville, ségrégation : la polarisation sociale et ethnique des collèges dans l'Académie de Bordeaux, Etude réalisée pour le compte du FASILD et du PUCA. CADIS-LAPSAC-Université V.Segalen Bordeaux II, 2002-2006, 273p.

² Au niveau national, six sites sont choisis pour mener des expérimentations : Thionville, Marseille, Saint-Quentin en Yvelines, Saint-Priest, Tarbes et le Grand Projet des Villes.

Les acteurs du plan

▸ Issus de la formation ESPERE

Agence Locale pour l'Emploi CENON
Agence Locale pour l'Emploi LORMONT
Commission Locale d'Insertion CENON et LORMONT
Missions Locales Hauts de Garonne
Conseil Régional Aquitaine
AFPA
Hauts de Garonne Développement
FASILD
PLIE Hauts de Garonne
Grand Projet des Villes
Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

▸ Issus de la formation territoriale

AFIJ (Emploi des jeunes diplômés)
Association Insertion par la Médiation (AIM)
Clubs d'entreprises de la rive droite
Ecomicro SARL
Etablissements d'enseignement professionnel (ZEP de Lormont en particulier)
Foyer de Jeunes Travailleurs Génilor
Grand Projet des Villes
Hauts de Garonne Intérim
Hauts de Garonne Développement
Infodroits
INSUP Hauts de Garonne
Lien Intérim Insertion (L2I)
Services municipaux économie-emploi-insertion et Centres Communaux d'Action Sociale des villes de :
Ambarès et Lagrave,
Bassens,
Cenon,
Floirac,
Lormont,
Sainte-Eulalie.
Service Insertion et habitat, Commission Locale d'Insertion-Cenon,
Pays et Quartiers d'Aquitaine (participant à la formation-action)
PLIE Hauts de Garonne

En bref,

Aujourd'hui, le plan de prévention et de lutte contre la discrimination ethno-raciale dans l'accès à l'emploi et la formation, sur la rive droite, dans sa double recherche d'efficacité et de la plus grande cohérence territoriale s'ouvre à tous les acteurs désireux de s'engager.

Les territoires du plan

Plusieurs espaces territoriaux sont concernés

▸ ZONE A

Les zones politique de la ville pour les communes d'Ambarès et Lagrave, Bassens, Cenon, Floirac, Lormont et Sainte-Eulalie et pour la ville de Bordeaux, Bastide et Benauges.

▸ ZONE B

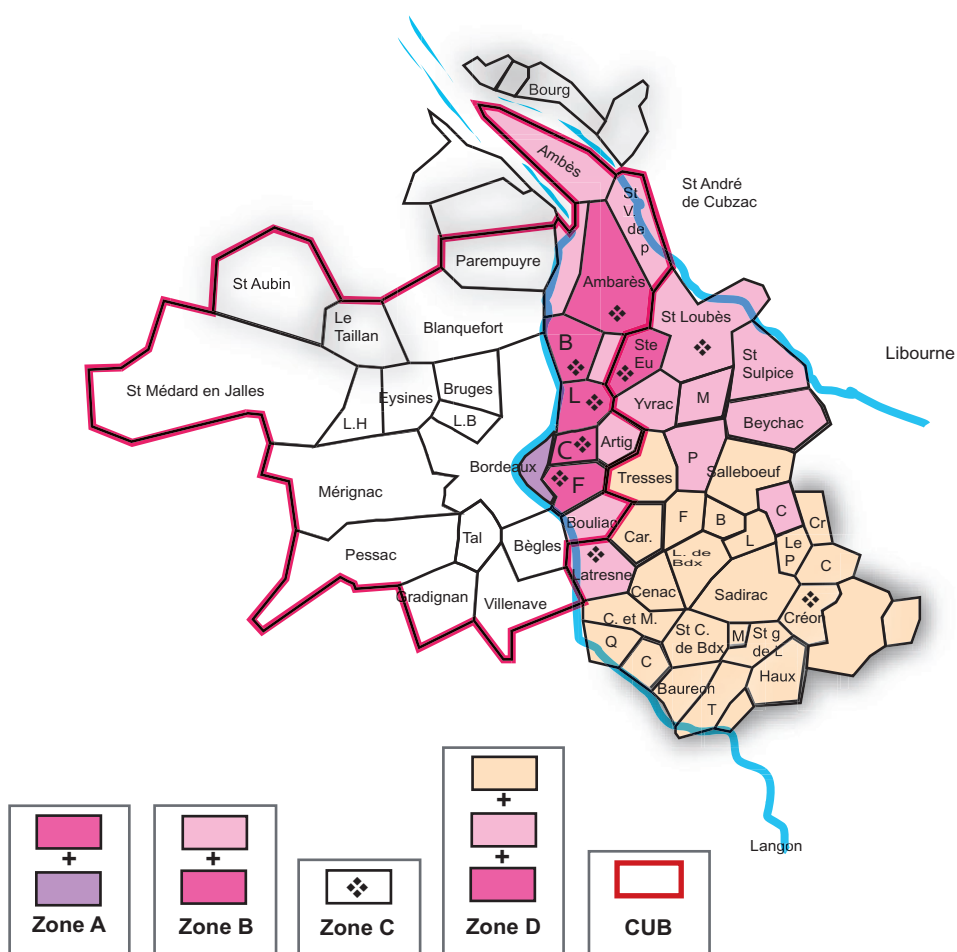
La zone d'influence économique constituée par les 19 communes adhérentes de l'association Hauts de Garonne Développement,

▸ ZONE C

La Zone d'Animation Pédagogique de la rive droite,

▸ ZONE D

Le Service public l'emploi local qui regroupe les 2 territoires des agences locales de Lormont et Cenon, soit 46 communes.



Les axes du plan

RENFORCER L'ACTEUR COLLECTIF ET CONTRIBUER A LA CAPITALISATION

- **Axe 1** Piloter et soutenir la mise en œuvre et le développement du plan
- **Axe 2** Poursuivre le développement et l'animation du réseau
- **Axe 3** Approfondir et diffuser la connaissance sur les phénomènes de discriminations ethno-raciales dans l'accès à l'emploi et la formation

DEVELOPPER L'ACTION SUR LE TERRITOIRE

- **Axe 4** Développer des relations avec les entreprises
- **Axe 5** Assurer l'effectivité du droit
- **Axe 6** Développer des actions en direction des personnes exposées aux discriminations
- **Axe 7** Education Formation Insertion

Les sept axes ci-dessus correspondent aux grandes orientations du plan, validées par le comité décisionnel. A chaque axe correspond un groupe technique par axe (GTA). Chaque GTA assure la mise en œuvre d'actions adaptées à sa problématique dans un souci de cohérence avec l'ensemble des orientations du plan. L'animation et le secrétariat des groupes sont assurés conjointement par le service public de l'emploi local et un acteur territorial, exception faite des axes 1, 2 et 3 qui sont pilotés par le collège d'animation. La composition des GTA est fondée sur la double cohérence thématique et territoriale et le volontarisme. Aussi, chaque groupe se réunit en fonction des disponibilités des différents participants. Les groupes communiquent entre eux de manière autonome et au sein de l'atelier permanent.

Le comité décisionnel, composé du Préfet, des Maires, du Délégué régional du CNFPT et de l'Inspecteur d'académie, oriente, valide et décide.

Le collège d'animation, composé d'un groupe restreint d'acteurs du développement local, de la formation, de l'insertion et du service public de l'emploi local, a pour fonction de coordonner l'ensemble des actions et des acteurs du plan, faciliter la mobilisation des acteurs et la pérennité de leur engagement, favoriser la circulation des informations, faire des propositions et informer les employeurs des différents acteurs du plan.

• L'atelier permanent, qui rassemble tous les professionnels désireux de s'engager dans des actions concrètes en faveur de l'égalité, est un lieu d'échange d'informations, un lieu de propositions et un lieu de validation des actions. A l'instar du collège d'animation, il participe à la mise en cohérence des actions avec l'ensemble du plan, les travaux des groupes thématiques et l'actualité de la problématique.

L'organisation du plan

Comité décisionnel

- Préfet de la Gironde
- Maires des Villes d'Ambarès et Lagrave, Bassens, Bordeaux, Cenon, Floirac, Lormont, Sainte Eulalie
- Délégué régional du Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- Inspecteur d'Académie de la Gironde

Collège d'animation

- CNFPT
- Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée
- DDTEFP
- FASILD
- GIP du Grand Projet des Villes
- Hauts de Garonne Développement
- Infodroits
- Inter ZEP
- PLIE des Hauts de Garonne

GTA 1, 2 & 3

Piloter et soutenir la mise en oeuvre du plan
Poursuivre le développement et l'animation du réseau
Approfondir et diffuser la connaissance des discriminations sur le territoire

Atelier permanent

Tous les acteurs de la formation, de l'insertion, de l'emploi et du développement local.

GTA 4

Relations avec les entreprises

GTA 5

Assurer l'effectivité du droit

GTA 6

Actions en direction des publics exposés aux discriminations

GTA 7

Education, formation, insertion

Les GTA se réunissent de manière autonome

Protocole d'accord entre l'Etat, les communes et le CNFPT

Protocole d'accord entre, l'Etat, représenté par le Préfet et l'Inspecteur d'Académie, les Maires des communes et le Délégué régional du C.N.F.P.T., afin de mettre en œuvre un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi et à la formation.

Article 1 - Dans le cadre de la promotion de la diversité et de la lutte contre toutes les discriminations, le service public de l'emploi départemental de la Gironde s'est appuyé sur le programme d'initiative communautaire EQUAL-ESPERE (Engagement du Service Public de l'Emploi pour Restaurer l'Egalité), pour former et professionnaliser ses agents, en vue d'améliorer leur capacité à prévenir et à lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi et à la formation.

L'agglomération bordelaise (Bordeaux centre et Bordeaux rive droite) a été retenue comme site pilote. Une centaine d'agents ont participé à des ateliers de formation interinstitutionnels.

Simultanément, le territoire du Grand Projet de Ville (GPV) a été retenu parmi les six sites pilotes choisis par la délégation interministérielle à la ville pour mettre en place sur les Hauts-de-Garonne le dispositif expérimental des plans d'action territorialisés contre les discriminations dans l'accès à l'emploi et à la formation.

Ainsi, sous la coordination du C.N.F.P.T., six communes de la Gironde, en Zone Urbaine Sensible : Bassens, Cenon, Floirac, Lormont, Ambarès et lagrave, Saint-Eulalie, se sont engagées dans cette action. Bordeaux s'y est intégrée récemment. Les agents des services emploi des collectivités locales, ceux de l'éducation nationale et des organismes d'insertion ont été formés à la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi et à la formation.

Article 2 - L'Etat et les collectivités locales précitées s'engagent dans une action et un objectif conjoints dans le cadre d'une démarche de co-construction d'une politique publique fondée sur la formation des professionnels et des acteurs de terrain à la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi et à la formation.

Article 3 - L'objectif de ce protocole d'accord est la mise en commun des moyens pour aboutir à la réalisation d'un plan territorial de lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi et à la formation. Ce plan territorial de lutte alimentera le contenu d'un futur plan départemental de lutte contre toutes les formes de discriminations.

Article 4 - Le schéma de mise en commun des deux dispositifs, validé par les services de l'Etat et les collectivités concernées est joint en annexe au présent protocole.

Suivent les signatures.

Présentation détaillée des Groupes Technique par Axes (GTA)

1. PILOTER ET SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Objectifs :

Annoncer par un acte public fort la mise en œuvre du plan

Communiquer au niveau local et régional sur les actions mises en œuvre

- Diffuser le protocole d'accord Etat, Collectivités locales et CNFPT
- Médiatiser les actions, les constats et les analyses

Poser les bases de la pérennisation du plan

- Assurer la légitimité politique
- Orienter, évaluer, valider, soutenir et promouvoir l'application du plan

Mobiliser les moyens financiers, gérer et rendre compte

- Elaborer et soumettre à validation les budgets prévisionnels
- Négocier les financements et gérer l'exécution budgétaire
- Rendre en compte en interne et en externe de l'emploi des ressources

2. POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT ET L'ANIMATION DU RESEAU

Objectifs :

Capitaliser les réflexions des acteurs

Poursuivre l'élaboration d'outils d'intervention

3. APPROFONDIR ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE DES PHENOMENES DE DISCRIMINATION ETHNICO-RACIALE DANS L'ACCES A L'EMPLOI ET LA FORMATION

Objectifs :

Analyser, qualifier les processus de discrimination à l'œuvre sur le territoire

Recenser les situations de discriminations

- CV anonymes
- Testing
- Fiche de recueil

Interroger le territoire

- Recueil des représentations via des procédures d'enquête en direction de différents publics

Analyser collectivement les processus

Observer de façon permanente l'évolution des phénomènes discrimination

Mettre en place, consolider, outiller un lieu d'écoute et d'observation qualitative

- Renforcement des espaces paroles pour les discriminés
- Formation des animateurs
- Diffusion d'un support de recueil de données partageable

Faire connaître ce lieu

- Événementiel
- Plaquettes

Analyser collectivement les processus

Acteurs GTA 1, 2 & 3

- Atelier permanent
- Collège d'animation
- Comité décisionnel
- Laboratoire d'Analyse des Problèmes Sociaux et l'Action Collective (Université Bordeaux II)
- Partenaires divers

Animation

Claude Ferrucci, Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, enseignant-chercheur

▸ *Le carré pro BP 61 - 13 101 Aix en Provence Cedex 01*

Tél : 04 42 17 03 11

Fax : 04 42 21 26 11

cferrucci@univ-aix.fr

Gilles Hermet, Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Délégation Aquitaine, chargé de mission

▸ *Immeuble Le Guyenne -7a Terrasse Front du Médoc*

33075 Bordeaux cedex

Tél : 05 56 99 99 27

Port : 06 13 14 62 04

Fax : 05 56 96 07 07

gilles.hermet@cnfpt.fr

Pierre Mouhot, Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation de Bordeaux rive droite, animateur du Service Public de l'Emploi Local

▸ *118 cours du Maréchal Juin - 33075 Bordeaux cedex*

Tél : 05 56 00 07 64

Fax : 05 56 00 08 88

pierre.mouhot@dd-33.travail.gouv.fr

4. DEVELOPPER DES RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

Objectifs :

Sensibiliser et informer les chefs d'entreprises sur la problématique, la loi et les instruments juridiques

Développer des relations avec les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation

Acteurs GTA 4

- Clubs d'entreprises
- DDTEFP (Service public de l'emploi local)
- Délégation Aquitaine du CNFPT
- Entreprises
- Hauts de Garonne Développement
- Infodroits
- Service des collectivités territoriales

Animation

Jacques Blouin, Association Hauts de Garonne Développement, directeur

▸ *Avenue Gaston Cabannes - 33 270 Floirac*

Tél : 05 57 54 32 50

jblouin@hdghdev.com

Pierre Mouhot, Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation de Bordeaux rive droite, animateur du Service Public de l'Emploi Local

▸ *118 cours du Maréchal Juin - 33075 Bordeaux cedex*

Tél : 05 56 00 07 64

Fax : 05 56 00 08 88

pierre.mouhot@dd-33.travail.gouv.fr

5. ASSURER L'EFFECTIVITE DU DROIT

Objectifs :

Créer un réseau d'acteurs opérationnels

Constituer l'objet juridique et la preuve de la discrimination

- Elaboration d'une fiche de signalement des situations de discrimination
- Elaboration d'outils didactiques à usage des professionnels

Réaliser un travail de veille et de suivi de la législation, de la jurisprudence et des pratiques des services de justice

Développer des moyens d'accompagnement adaptés en direction des témoins et des victimes

- Actions de sensibilisation et d'information
- Etude des situations signalées et orientation

Acteurs GTA 5

- AFPA (Service public de l'emploi local)
- Associations (Collectif pour l'égalité des droits, Boulevard des potes, SOS racisme, MRAP, ...)
- Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée
- Infodroits
- Juristes et avocats
- Services de justice

Animation

Cédric Barbeyron, Association Infodroits, directeur

▸ 23, allée des Tulipes - 33600 Pessac

Tél : 05 56 45 25 21

Fax : 05 56 15 80 90 c.barbeyron@infodroits.org

Jean-Michel Begey, Association pour la Formation Professionnelle des Adultes, responsable de formation

▸ 94 avenue de Canéjan - 33600 Pessac

Tél : 05 57 89 18 39

Fax : 05 57 89 18 01 jean-michel.begey@afpa.fr

Claude Ferrucci, Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, enseignant-chercheur

▸ Le carré pro BP 61 - 13 101 Aix en Provence Cedex 01

Tél : 04 42 17 03 11

Fax : 04 42 21 26 11 cferrucci@univ-aix.fr

6. DEVELOPPER DES ACTIONS EN DIRECTION DES PUBLICS EXPOSES AUX DISCRIMINATIONS

Objectifs :

Développer la médiation interculturelle appliquée à l'emploi et à l'insertion

- Assurer un accompagnement personnalisé vers la formation et l'emploi
- Conduire des actions favorisant la socialisation

Connaître les discriminations dont sont victimes certains groupes sociaux spécifiques

- Produire une connaissance précise de la problématique sur le territoire de la rive droite
- Recenser et adapter localement les actions réussies dans d'autres sites

Contribuer à l'insertion en entreprise

- Développer les parrainages et la formation des parrains en entreprises
- Développer les conventions d'accompagnement entre les établissements d'enseignement et les entreprises

Aider à la création d'entreprises

- Assurer un appui personnalisé
- Mettre en valeur la pluri-culturalité comme facteur de développement économique

Acteurs GTA 6

- Agence locale pour l'emploi (Service public de l'emploi local)
- Associations interculturelles
- Clubs d'entreprises
- CNFPT Délégation Aquitaine
- Entreprises
- Hauts de Garonne Développement
- Lycées et collèges
- Mission locale (Service public de l'emploi local)
- PLIE des Hauts de Garonne
- Services des collectivités territoriales

Animation

Marina Cosset, PLIE des Hauts de Garonne, directrice

▸ *Avenue Gaston Cabannes - 33 270 Floirac*

Tél : 05 57 77 80 55

plie.hdg@wanadoo.fr

Christophe Henry, Ville d'Ambarès et Lagrave, chef de projet
Développement Social Urbain

▸ *Hôtel de ville - 18 place Victoire - 33440 Ambarès et Lagrave*

Tél : 05 56 77 34 77 christophe.henry@ville-ambaresetlagrave.fr

7. EDUCATION FORMATION INSERTION

Objectifs :

Renforcer la formation civique des élèves

- Actions de sensibilisation
- Favoriser l'implication des élèves dans des projets collectifs

Renforcer la connaissance des élèves et des enseignants des phénomènes de discrimination et des dispositifs de lutte

Lever les freins de l'accès aux stages des collégiens et des lycéens

- Développer des actions d'accompagnement vers l'entreprise
- Développer des tutorats au sein des établissements
- Favoriser la formation des tuteurs

Assurer un suivi à 6 mois des élèves diplômés et non-diplômés sortant du système scolaire

Favoriser l'accès au premier emploi des élèves diplômés et non-diplômés

- Développer des actions d'accompagnement vers l'entreprise
- Développer des tutorats au sein des établissements

Mobiliser les acteurs du marché du travail

Lever les freins de l'accès des jeunes à la fonction publique, en particulier territoriale

Acteurs GTA 7

- Amicales des anciens élèves
- AFJ
- Clubs d'entreprises
- Délégation Aquitaine du CNFPT
- Entreprises
- Lycées et collèges
- Mission locale (Service public de l'emploi local)
- Organisme de formation
- PLIE des Hauts de Garonne
- Service des collectivités territoriales

Animation

Silphrid Beaumard, Mission Locale des Hauts de Garonne,
responsable Service-Accueil

↳ 54 avenue Dubedout

33150 Cenon

Tél : 05 57 77 31 00

silphrid.beaumard@voila.fr

Josette Belloq, Proviseur du lycée professionnel Jacques Brel

↳ 1 rue Jean Lurçat

33310 Lormont

Tél : 05 56 06 44 17

Fax : 05 56 06 92 36

00332441z@ac-bordeaux.fr

Stéphanie Maupilé, Délégation Aquitaine du CNFPT, assistance à
maîtrise d'ouvrage

↳ 7a Terrasse Front du Médoc - Immeuble Le Guyenne

33075 Bordeaux Cedex

Tél : 05 56 99 99 27

Fax : 05 56 96 07 07

stephanie.maupile@cnfpt.fr

Le co-pilotage du plan

Gilles Hermet, Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Délégation Aquitaine, chargé de mission

▸ Immeuble Le Guyenne
7a Terrasse Front du Médoc
33075 Bordeaux cedex

Tél : 05 56 99 99 27

Port : 06 13 14 62 04

Fax : 05 56 96 07 07

gilles.hermet@cnfpt.fr

Pierre Mouhot, Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Gironde, coordonnateur Emploi Formation de Bordeaux rive droite, animateur du Service Public de l'Emploi Local

▸ 118 cours du Maréchal Juin
33075 Bordeaux cedex

Tél : 05 56 00 07 64

Fax : 05 56 00 08 88 pierre.mouhot@dd-33.travail.gouv.fr

Les actions déjà en cours

- Constitution des groupes techniques par axes
- Sensibilisation du tissu associatif
- Ouverture à de nouveaux acteurs (entreprises, centres sociaux, collèges, ...)
- Formation juridique des nouveaux entrants (1 séance tous les 2 mois assurée par Infodroits)
- Réunions de sensibilisation par clubs d'entreprises (Co-organisation : Hauts de Garonne Développement, Infodroits et Clubs d'Entreprises)
- Fiche de saisie des cas de discriminations
- Insertion dans les projets d'établissement scolaire de mesures spécifiques (parcours d'accompagnement des jeunes vers l'entreprise) et d'actions de sensibilisation en direction des élèves, des enseignants et des personnels administratifs (travail sur les représentations)
- Mise en place d'une méthodologie et d'un programme d'évaluation de la discrimination sur le territoire
- Organisation d'événements grand public réguliers

Programme de la journée du 24 juin

→ 14H00 **Accueil**

par Jean Touzeau, Maire de Lormont

→ 14H15 **Une volonté politique partagée**

Hubert Amat, Directeur départemental délégué du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, représentant le Préfet de Région, Arlette Sure représentant l'Inspecteur d'Académie de la Gironde, Manuel Dias, Directeur régional du FASILD, Jean-Pierre Turon, Maire de Bassens et Président du Grand Projet des Villes, représentant les communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, Christian Laur, Maire de Sainte Eulalie, Michel Héritié, Maire d'Ambarès-et-Lagrave, Véronique Fayet, Adjointe au Maire de Bordeaux, représentant le Maire, Didier Cazabonne, Délégué régional du CNFPT

→ 15H15 **Les acteurs de la formation et de l'insertion face à la discrimination**

Josette Belloq, Proviseur du Lycée Jacques Brel de Lormont, Marina Cosset, Directrice du PLIE des Hauts de Garonne, Thierry Geffard, Directeur de l'ALPE de Cenon, Sophie Calteau, Formatrice INSUP Hauts de Garonne, Béatrice Poret, Chargée de mission au FASILD

→ 16H00 **La diversité dans l'entreprise**

Jacques Van Coppenole, JVP Consultants, Président du Club d'Entreprises d'Artigues, Frédéric Chauveau, LODIPRO, Président du Club d'Entreprises de Lormont, Frédéric Saunier, Chargé de mission régional ADECCO, Franck Maurras, Directeur de Gironde Initiative, Jacques Blouin, Directeur de Hauts de Garonne Développement, Didier Roucel, Contrôleur du Travail

→ 16h45 **Principes, axes du plan local et actions en cours**

Gilles Hermet, Chargé de mission au CNFPT pour les collectivités locales et leurs partenaires,

Jean-Michel Begey, Responsable de la formation AFPA - SPEL

→ 17h15 **Synthèse**

Julien Viteau, IRFA Conseil ESPERE

→ 17H30 **Clôture**

François Peny, Secrétaire Général de la Préfecture représentant monsieur le Préfet de Région

→ 17h45 **Signature d'un protocole d'engagement contre la discrimination**

François Pény, Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde représentant monsieur le Préfet ,

Jean-Pierre Turon, Président du Grand Projet des Villes, Maire de Bassens, Conchita Lacuey, Députée-Maire de Floirac, Hugues Martin, Député-Maire de Bordeaux, Alain David, Maire de Cenon, Michel Héritié, Maire d'Ambarès-et-Lagrave, Christian Laur, Maire de Sainte Eulalie, Jean Touzeau, Maire de Lormont, Didier Cazabonne, Délégué Régional du CNFPT, Roger Savajols, Inspecteur d'Académie de la Gironde

Les interventions seront animées par Julien Viteau, IRFA Conseil EESPERE et ponctuées par des documentaires réalisés par Périphéries Productions.

Discrimination : ce que dit la loi

Ethymologiquement, la discrimination est une distinction.

Mais toute forme de différenciation entre un individu et un autre, ou entre un groupe et un autre, ne constitue pas une discrimination : les différenciations deviennent des discriminations lorsque la sélection opérée est illégitime, soit au regard des normes légales, soit au regard des normes relatives à des usages sociaux.

**En application
de la loi du 16
novembre 2001,**

Une discrimination est une différence de traitement en raison de l'origine, du sexe, des mœurs, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de la situation de famille, de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, des opinions politiques, des activités syndicales ou mutualistes, des convictions religieuses, de l'apparence physique, du patronyme ou en raison de l'état de santé ou du handicap.

Il faut souligner la différence entre légitime et légal. **Il existe des discriminations légales inscrites dans le droit** : la nationalité limite l'accès aux droits et aux services (droit de vote, emplois réservés, droits pénal spécifique pour les étrangers) mais aussi à certains droits sociaux (les fonds de retraite et de pension, l'allocation d'adulte handicapé ou certains allocations restent différentiels en fonction de la nationalité).

La discrimination n'est ni un point de vue, ni un jugement de valeur. C'est un traitement, un acte concret, une pratique différenciée sur la base de motifs illégitimes. Néanmoins, il y a souvent, derrière ces actes, l'ensemble des représentations et des préjugés qui les sous-tendent : lutter contre les discriminations, ce n'est pas seulement punir ou intervenir en répression des actes illégaux, ceux qui définissent la discrimination, mais c'est aussi travailler sur les représentations qui composent la norme majoritaire et viennent expliquer ces actes.

Discrimination directe

Elle se produit lorsque, pour un motif illégitime, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne le sera.

Il y a dans ce cas une relation directe de cause à effet entre ces critères et le choix de ne pas délivrer un service, de ne pas embaucher quelqu'un, de ne pas le faire accéder à une consommation, ... que le motif du refus soit ou non explicité verbalement.

Discrimination indirecte

Une discrimination indirecte se produit lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre est susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour les personnes d'une religion ou de convictions, d'un handicap, d'un âge ou d'une orientation sexuelle donnés par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un motif légitime et que les moyens de réaliser cet objectif ne soient appropriés et nécessaires.

Dans les cas de discrimination indirecte, à aucun moment une personne intervient délibérément en prenant en considération l'origine (par exemple) de l'individu pour lui refuser un bien ou un service. Mais le traitement est inégalitaire, non pas dans son expression, mais dans ses conséquences, parce qu'en faisant comme si tous avaient les mêmes moyens, ceux qui n'en disposent pas sont moins bien traités que les autres. Ainsi, l'organisation, la définition ou le fonctionnement d'une institution a des incidences en termes de discriminations.

Les conséquences ne peuvent s'appréhender que par comparaison, ce qui suppose d'avoir au préalable construit les groupes à comparer : ceci est délicat pour ce qui relève de la discrimination raciale ou ethnique du fait des réglementations en matière de statistiques relatives aux origines en France.

Source : DIV.DPM.FASILD.DGEFP.ANPE.Missions Locales - « Lutter contre les discriminations raciales sur le marché du travail-Guide méthodologique »
- Contrats de ville du XII plan